



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 19 mai 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 79
- Présents : 59
- Votants : 68

DATE :

- De convocation : 12 mai 2021
- De l'affichage : 19 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi dix-neuf mai à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est rassemblé au théâtre municipal de Coutances, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

ALEXANDRE Gisèle	DELAFOSSÉ Nadège	HEWERTSON Sophie	MARIE Jacques
BELLAIL Rémi	DELIVERT Florent	HUET Laurent	MASSON Jean-Michel
BELLEÉ Jean-Pierre	DOYERE JOEL	HUREL Grégory	MOREL Jacques
BIDOT Jacky	DURAND Benoît	LAINÉ Pauline	PERRODIN Jean-Pierre
BINET Jean-René	FAUTRAT Aurélie	LANGLOIS Pascal	QUESNEL Bruno
BOUDIER Régis	FOURNIER Delphine	LARBI Sonia	RAULT Jean-Benoît
BOUILLON Emmanuelle	GALBADON Grégory	LECONTE Valérie	ROBIOLLE Hubert
BOURDIN Jean-Dominique	GAUNELLE Mireille	LEFEVRE Claude	ROUXEL David
CLEMENT Corinne	GIGAN Aurélie	LEFEVRE Didier	SALVI Martial
COUILLARD Arnaud	GRANDIN Sébastien	LEFRANC Daniel	TEYSSIER Louis
COURT Serge	GUILLE Hervé	LEGOUBEY Jean-Pierre	VAUGEOIS Philippe
D'ANTERROCHES Philippe	GUILLOTTE Hubert	LEMOINE Sylvie	VILQUIN Franck
de la HOUGUE Catherine	HAREL Anne	LEMOUTON Yves	VINCENT Patricia
DEBRAY Pierre-Henri	HÉLAINE Daniel	LESAULNIER Jean-Louis	VOGT Pierre
DEFOY Marine	HENNEQUIN Claude	MACÉ Richard	

ABSENTS EXCUSES : Hervé Agnès (procuration à Grégory Hurel), Bernard Boscher (procuration à Sonia Larbi), Elodie Boursin (procuration à Corinne Clément), Eric De Laforcade, Béatrice Gosselin (procuration à Jean-Pierre Legoubey), Jean-Claude Heurtaux (procuration à Jean-Benoît Rault), Rodolphe Jardin (remplacé par son suppléant Arnaud Couillard), Dany Ledoux (procuration à Régis Boudier), Michel Lemièrre (procuration à Louis Teyssier), Jean Lemesle (procuration à Pauline Lainé), Guy Jouanno, Hubert Rihouey (procuration à Aurélie Gigan), Marc Jouanne, Michel Voisin

ABSENTS : Claude Bosquet, Bruno Launay, David Laurent, Justine Lebouteiller, Patrick Outrequin, Nicolas Pigasse, Etienne Savary,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Serge COURT, désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

N°1- Bilan de la concertation préalable menée dans le cadre de la déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Coutances

Compétente en matière de documents d'urbanisme et de développement économique Coutances mer et bocage a engagé une procédure de déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Coutances conformément au code de l'urbanisme et aux délibérations communale et communautaire du 16 octobre 2019 et 27 novembre 2019, ainsi qu'en accord avec la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2018 relative aux modalités d'évolution des documents d'urbanisme communaux durant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, lui-même prescrit le 22 mai 2019.

La déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Coutances a fait l'objet d'un examen au cas par cas en application du code l'urbanisme, dans sa décision n°2020-3582 la Mission Régionale d'Autorité environnementale a soumis le projet à évaluation environnementale.

En conséquence et dans le cadre du régime de la concertation préalable introduite par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 réformant la participation du public et codifiée aux articles L. 121-15-1 et suivants du code de l'environnement, Coutances mer et bocage a engagé une concertation préalable conformément aux articles L. 121-16, L. 121-16-1 et L. 121-17 du code de l'environnement.

À ce titre, Coutances mer et bocage a sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour la nomination d'un garant. Monsieur Sylvain ANDRÉ a été désigné par décision du 15 juillet 2020 de la Commission Nationale du Débat Public en qualité de garant de la concertation.

Les modalités de cette concertation ont été définies par délibération du conseil communautaire de Coutances mer et bocage en date du 23 septembre 2020.

La concertation préalable s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- **Une durée de concertation préalable de 5 semaines, du 17 octobre 2020 au 21 novembre 2020.**
- **La mise à disposition du public d'un dossier de concertation et de registres** au siège de Coutances mer et bocage, Hôtel de ville, BP 723, 50200 Coutances et à la direction de l'urbanisme de Coutances mer et bocage, 9 rue de l'Écluse Chette, 50200 Coutances, aux heures et jours habituels d'ouverture. Le dossier était également téléchargeable sur les sites Internet www.coutancesmeretbocage.fr et www.coutances.fr. Cette mise à disposition a été effectuée pendant toute la durée de la concertation.
 - 21 contributions ont été comptabilisées dans les registres de concertation.
- **La possibilité pour la population de faire parvenir ses observations via une contribution directe auprès du garant**, pendant toute la durée de la concertation par courriel à sylvain.andre@garant-cndp.fr
 - 1 contribution a été transmise au garant.
- **La possibilité pour la population de faire parvenir ses observations** pendant toute la durée de la concertation **par courriel** à : urbanisme@communaute-coutances.fr, ou **par voie postale** à adresser à M. le Président (Coutances mer et bocage, Hôtel de ville, BP 723, 50200 Coutances).
 - Aucune contribution n'a été comptabilisée.
- **L'organisation de permanences en présence du garant de la concertation**, le premier et le dernier jour de la concertation, soit le samedi 17 octobre 2020 et le samedi 21 novembre 2020.
 - 9 personnes ont participé le 17 octobre 2020,
 - 7 personnes ont participé le 21 novembre 2020.
- **L'organisation de deux réunions publiques en présence du garant de la concertation** le lundi 26 octobre 2020 et le lundi 16 novembre 2020 à 18h30 en distanciel en visio-conférence via l'outil go to meeting.
 - La réunion du 26 octobre a mobilisé 19 participants,

- La réunion du 16 novembre a mobilisé 5 participants.
- **La publication d'une vidéo de présentation du site de projet**, visionnée 232 fois, sur les sites Internet www.coutancesmeretbocage.fr et www.coutances.fr en remplacement de la réunion du 07 novembre 2020 annulée à la demande du garant de la concertation préalable, au regard du second confinement national appliqué à compter du 29 octobre 2020 minuit jusqu'au 15 décembre 2020.

La concertation préalable s'est déroulée sous la responsabilité de Monsieur Sylvain ANDRÉ, et celui-ci en a établi un bilan, duquel il résulte que la concertation s'est déroulée dans un climat serein et respectueux, dans un état d'esprit constructif, d'ouverture et de confiance. La concertation préalable a ainsi donné les moyens à chacun de s'informer, de participer et de s'exprimer.

Le bilan de la concertation rendu public par le garant et publié sur le site Internet de Coutances mer et bocage www.coutancesmeretbocage.fr précise que les principaux points soulevés pendant la concertation concernent :

- Les enjeux environnementaux,
- Les enjeux sociaux et économiques,
- La reconversion du site.

Coutances mer et bocage a tiré et publié sur son site Internet www.coutancesmeretbocage.fr le bilan de la concertation préalable reprenant ainsi les éléments soulevés lors de la concertation préalable et en y apportant des éléments de réponse.

Les enjeux soulevés	Les enseignements tirés de la concertation
Enjeux environnementaux	
Intégration du projet dans l'environnement	Préservation des corridors écologiques et des haies bocagères Préservation des arbres en phase chantier Préservation de la zone humide et du cours d'eau (en phase chantier également) Zone tampon à proximité des espaces sensibles Création d'un merlon planté d'essences locales au Nord Implantation altimétrique du futur bâtiment prenant en compte la topographie du site Orientation d'Aménagement et de Programmation annexée au PLU et mise à jour du PLU, avec un zonage adapté
Enjeux patrimoniaux	
Vestiges archéologiques (fontaine oubliée, hippodrome, urne funéraire) Proximité avec le château de la Mare	Zone tampon paysagée en limite Nord Préservation des cônes de vue, implantation altimétrique du futur bâtiment prenant en compte la topographie du site Utilisation de matériaux permettant une insertion du projet dans son environnement
Enjeux sociaux et économiques	
Nombre d'emplois créés à terme Investissements prévus Perspectives économiques de l'entreprise Aides économiques des collectivités...	Projet encouragé par les participants pour l'économie et l'équilibre social du territoire et pour son rayonnement
Reconversion du site actuel	
Quelle reconversion du site actuel de la Guérie Quid des circulations entre les 2 sites (actuel et futur)	Adaptation du site actuel plus en adéquation avec l'environnement urbain proche

Le garant de la concertation préalable, ne se prononce pas sur le projet en lui-même, mais bien sur les modalités de poursuite de l'information et de la participation du public.

Dans son bilan il recommande de :

- Continuer à bien informer et associer le public, notamment en poursuivant les modalités mises en place pendant la concertation préalable (information dans le magazine communautaire, visite...)
- Maintenir active la page du projet sur le site Internet de la communauté de communes,
- Continuer à mobiliser sur le projet, chaque fois que possible, en poursuivant le dialogue avec les citoyens et pas seulement les institutionnels.

Coutances mer et bocage a poursuivi l'information sur son site internet, la mise à disposition au service urbanisme des documents relatifs à la concertation préalable et l'accueil du public en fonction des sollicitations.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De prendre acte du bilan de la concertation préalable établi par le garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public et qu'à l'issue du bilan de la concertation, il n'a pas été nécessaire d'apporter de modification aux documents relatifs à la mise en compatibilité du PLU de Coutances.
- D'approuver les mesures à prendre pendant toute la durée de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Coutances pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation,
 - la collectivité souhaite poursuivre l'information autour du projet.
 - la page dédiée au projet sur le site Internet de la communauté de communes restera active et sera alimentée au fur et à mesure de l'avancement du projet. Les documents disponibles sur le site Internet sont également consultables au format papier au service urbanisme de Coutances mer et bocage (9 rue de l'Écluse Chette 50200 COUTANCES).
- Compte-tenu des résultats de la concertation préalable, du bilan du garant et au regard de l'intérêt général fort que constitue le maintien et le développement de l'entreprise JRegnault SAS pour le territoire, il est également proposé au Conseil Communautaire de réaffirmer l'intérêt général du projet, de poursuivre la procédure de déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Coutances.
- La déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Coutances qui en est la conséquence sera soumise à enquête publique.
- De donner tous pouvoirs au Président pour organiser l'enquête publique nécessaire, et le charge de signer toutes pièces relatives à cette procédure.
- De préciser que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Manche ainsi qu'à la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public.

Après l'exposé de monsieur BINET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté :

- Prend acte du bilan de la concertation préalable établi par le garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public et qu'à l'issue du bilan de la concertation, il n'a pas été nécessaire d'apporter de modification aux documents relatifs à la mise en compatibilité du PLU de Coutances.
- Approuve les mesures à prendre pendant toute la durée de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Coutances pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation,
 - la collectivité souhaite poursuivre l'information autour du projet.
 - la page dédiée au projet sur le site Internet de la communauté de communes restera active et sera alimentée au fur et à mesure de l'avancement du projet. Les documents disponibles sur le site Internet sont également consultables au format papier au service urbanisme de Coutances mer et bocage (9 rue de l'Écluse Chette 50200 COUTANCES).

- Compte-tenu des résultats de la concertation préalable, du bilan du garant et au regard de l'intérêt général fort que constitue le maintien et le développement de l'entreprise JRegnault SAS pour le territoire, le conseil communautaire réaffirme l'intérêt général du projet, décide de poursuivre la procédure de déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Coutances.
- La déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Coutances qui en est la conséquence sera soumise à enquête publique.
- Donne tous pouvoirs à monsieur le président pour organiser l'enquête publique nécessaire, et le charge de signer toutes pièces relatives à cette procédure.
- Précise que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de la Manche ainsi qu'à madame la présidente de la Commission Nationale du Débat Public.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances, le 19 mai 2021.

Jacky BIDOT
Président



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

N.1- Bilan de la concertation préalable relative a la construction de la nouvelle usine Renault

Date de transmission de l'acte : 19/05/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 19/05/2021

Numéro de l'acte : 21_01403 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 050-200067023-20210519-21_01403-DE

Date de décision : 19/05/2021

Acte transmis par : Sophie VASSARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme